

**DÉPARTEMENT**

**DRÔME**

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2023**

*Convocation du 26/01/2023*

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**

Nombre de conseillers en exercice	33	Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Mahrez SELLAMI, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Roseline ASLANIAN-HABRARD, Alexandre BAILLET, Nancy GUIBOUD, Patrick PAGNOUX, Wilfried PAILHÈS, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT, Georges ISHACIAN,
Nombre de conseillers présents	28	<b>Sauf</b>
Nombre de conseillers absents	1	Audrey RENAUD, pouvoir à Dominique GENTIAL;
Nombre de pouvoirs	4	Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Rosaline ASLANIAN-HABRARD ;

Secrétaire de séance :

Aurélien ESPRIT

Thierry BELLE, pouvoir à Danièle PAYAN ;  
Frédéric TREMBLAY, pouvoir à Wilfried PAILHÈS ;

Christian ROZO, excusé

**ORDRE DU JOUR  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FÉVRIER 2023**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

OBJET	ANNEXES	SERVICE RÉDACTEUR	RAPPORTEUR
<b>INSTITUTION ET VIE POLITIQUE</b>			
01. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE JUMELAGE		DG	M. MOURIER
02. MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION MUNICIPALE PRÉPARATOIRE		DG	M. MOURIER
03. MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME (SDED)		DG	M. MOURIER
04. MODIFICATION DU REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT (SDH)		DG	M. MOURIER
05. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES	1	DG	D. GENTIAL

**FINANCES**

06. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES POUR 2023		DAF	M. MOURIER
07. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL	2	DAF	E. GUILLON
08. BUDGET VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP – AGENDA PROGRAMMÉ D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS		DAF	E. GUILLON
09. BUDGET VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP – PROJET URBAIN PHASE 1		DAF	E. GUILLON
10. BUDGET VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP – GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON		DAF	E. GUILLON
11. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENSEIGNE AQUAPLAST À BEAUMONT-LÈS-VALENCE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	1	DAF	E. GUILLON

**INTERCOMMUNALITÉ**

12. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO		DG	D. GENTIAL
---	--	----	------------

**ÉDUCATION**

13. RECONDUCTION DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)- 2023-2026	4	EDUCATION	G. AUDIBERT
---	---	-----------	-------------

**TRAVAUX ET URBANISME**

14. OPÉRATION AYANT POUR OBJET LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT F APPROBATION DU DOSSIER PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE CONJOINTE À LA PRÉFECTURE DE LA DRÔME	2	DAU	D. GENTIAL
---	---	-----	------------

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire annonce l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Patrick Pagnoux et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Pagnoux remercie Madame le Maire. Il est honoré d'être associé aux projets de la ville.

Il sera conseiller délégué aux personnes en situation de handicap et aux affaires patriotiques, en tant que suppléant de Madame Guillon.

Monsieur Pagnoux souligne que c'est important pour lui de favoriser l'intégration des personnes fragiles ou en situation de handicap dans chaque domaine de la vie publique.

Il précise qu'il s'occupera du déploiement de l'agenda d'accessibilité programmé depuis 2016 pour une durée de 9 ans. Il poursuivra et amplifiera les actions de sensibilisation concernant le handicap, mises en œuvre à l'échelle de la commune à destination du personnel communal, des écoliers, des concitoyens.

En ce qui concerne les affaires patriotiques, auprès de Madame Guillon, première Adjointe, il sera impliqué activement pour l'organisation des commémorations afin de perpétuer le devoir de mémoire.

Il indique qu'il sera engagé pleinement au service de la collectivité et auprès des concitoyens.

Madame le Maire remercie Monsieur Pagnoux.

Monsieur Pailhès souhaite la bienvenue à Monsieur Pagnoux, remplaçant de Madame Tanchon, qui a démissionné. Il souhaite à Madame Tanchon une bonne continuation pour la suite. Il s'interroge sur les raisons de son départ.

Madame le Maire souligne que Madame Tanchon, comme elle l'a indiqué dans la presse, souhaitait démissionner pour des raisons de convenances personnelles.

Madame le Maire nomme Monsieur Aurélien Esprit comme secrétaire de séance.

Monsieur Pailhès évoque la mémoire de Monsieur Bernard Piras, ancien Maire, décédé, il y a 7 ans, le 1<sup>er</sup> février. Il a une pensée pour Monsieur Jean Juveneton, élu en 1983, décédé en fin d'année, Monsieur Marc Humbert, qui a été Conseiller et Adjoint au Maire. Il rend hommage aussi à Madame Janine Lorente, militante associative bien connue sur la commune.

Madame le Maire s'associe à ces propos et a une pensée plus particulière pour Monsieur Piras, dont le nom a été attribué au parc de la cartoucherie. C'est une fierté que des établissements ou des lieux portent le nom d'anciens élus.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022	<b>M. MOURIER</b>
---	-------------------

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

01. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE JUMELAGE	Rapporteur <b>M. MOURIER</b>
--	---------------------------------

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Bajard, élue de l'opposition, pour siéger au comité de jumelage.

Les élus de l'opposition proposent le nom de Monsieur Georges Ishacian.

Monsieur Ishacian est un ancien élu en charge du comité de jumelage. Il souligne que ce comité est une commission extra-municipale. Il remercie ses collègues de l'opposition.

Il souhaite poursuivre le travail fait pour l'Allemagne et l'Arménie.

Madame le Maire précise que le comité de jumelage n'est pas une commission extra-municipale, mais une association.

Le conseil municipal désigne Monsieur Georges Ishacian comme membre au comité de jumelage.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

02. MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION MUNICIPALE PRÉPARATOIRE	Rapporteur <b>M. MOURIER</b>
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

Il s'agit de désigner un élu en remplacement de Madame Tanchon pour siéger à la commission municipale préparatoire.

Le conseil municipal désigne Monsieur Tanguy Gerland, membre de la commission municipale préparatoire.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

03. MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME (SDED)	Rapporteur <b>M. MOURIER</b>
---	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande si Mesdames Guillon et Gential sont membres des instances du bureau du SDED et si elles ont une indemnisation.

Madame le Maire indique qu'elles sont présentes au comité syndical.

Le conseil municipal désigne Monsieur Patrick Pagnoux comme membre du syndicat départemental d'énergies de la Drôme.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

04. MODIFICATION DU REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT (SDH)	Rapporteur <b>M. MOURIER</b>
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

Le conseil municipal désigne Madame Dominique Gential comme représentante à la société pour le développement de l'habitat.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

05. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES	Rapporteur <b>D. GENTIAL</b>
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération, en l'absence de Madame Reynaud qui est en charge de ce sujet.

En vertu de la charte européenne pour l'égalité des femmes, dans les communes de plus de 20 000 habitants, un rapport doit être présenté au conseil municipal, préalablement au débat du budget.

Les effectifs comprennent 370 agents :

- 230 femmes et 140 hommes soit 62 % de femmes, 38 % d'hommes.

Ces chiffres correspondent globalement au niveau national.

Madame Gential souligne que dans le rapport, il y a une erreur concernant le nombre d'agents mais les pourcentages sont exacts.

La situation est différente selon les emplois permanents et non permanents.

Pour les emplois permanents, 52 % sont tenus par des femmes et 48 % par des hommes.

La répartition des effectifs par catégorie hiérarchique est stable et similaire aux années précédentes. Les femmes accèdent autant que les hommes aux postes de cadre.

Dans les filières administrative et sociale, il y a plus de femmes. Dans la filière technique, il y a plus d'hommes.

En matière de répartition du temps de travail, plus de femmes occupent des emplois à temps non complet et à temps partiel.

Cela est dû à un phénomène de société plutôt qu'à une gestion des ressources humaines.

La formation des agents sur les problématiques de l'égalité femmes hommes a été faite. Les agents chargés de l'accueil des usagers ont suivi deux jours de formation avec le planning familial sur les représentations sexistes et pour être en capacité de mieux repérer des situations de vulnérabilité en orientant les personnes vers les structures adéquates.

Tous les encadrants (20 personnes) ont bénéficié d'une journée de formation également.

La collectivité s'est inscrite dans la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, avec différents évènements.

Les agents de la commune ont été informés par le centre de gestion sur la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence ou de discrimination concernant les violences et discriminations faites aux femmes. La Ville a décidé de valider cette volonté d'agir dans ce sens-là.

La délibération adoptée en 2022 concernant le télétravail, permet une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle, et joue aussi dans la volonté de plus d'égalité entre femmes et hommes.

Les recrutements récents ont permis d'embaucher des femmes sur des postes à responsabilité notamment à la direction générale, à la direction des services techniques, au service de la communication, à l'éducation, qui étaient souvent occupés par des hommes.

L'objectif est de poursuivre l'engagement dans la lutte contre les violences faites à l'encontre des femmes.

Il faut promouvoir la mixité et la lutte contre les stéréotypes dans les métiers.

Madame Gential a présenté le rapport qu'il faut adopter.

Madame Ranc a des questionnements sur le rapport et souhaite avoir des éléments de réponse.

Madame Ranc rappelle l'obligation de présenter chaque année le rapport sur l'égalité femmes hommes. Elle souligne que la collectivité doit être force de propositions pour les actions à mener et doit mobiliser des ressources pour ce faire. C'est la sixième année que ce bilan est présenté. Valence Romans Agglomération en présente un également. Les chiffres du rapport reflètent une grande disparité entre les femmes et les hommes. Une différence existe dans les filières.

Il y a des secteurs comme les services techniques ou la police municipale où il y a plus d'hommes que de femmes. Elle indique qu'il y a encore pas mal à faire concernant le recrutement des femmes mais des avancées ont été réalisées. Les femmes occupent plus d'emplois contractuels.

Les critères de la fonction publique (avancements, promotions, rémunérations) obéissent aux règles statutaires. Si on ne s'arrêtait qu'à ces règles, on n'aurait pas à présenter un rapport sur l'égalité femmes hommes, mais il faut aller au-delà de ces critères et mener des actions.

Elle indique que l'on doit s'interroger pourquoi plus de femmes travaillent à temps non complet ou partiel. La collectivité peut faciliter l'évolution des carrières, les parcours professionnels et voir la question de la garde des enfants.

En terme de promotions, cinq hommes et quatre femmes ont été promus.

Des femmes occupent des postes à responsabilité. Madame Ranc s'interroge sur cette situation, pour savoir s'il s'agit d'une volonté de la collectivité, s'il y a plus de femmes qui postulent aux emplois ou s'il faut voir une reconnaissance de leurs compétences.

Elle précise qu'il y a un décret en 2015 en matière d'égalité.

Dans le rapport présenté, Madame Ranc demande pourquoi il y a peu d'éléments de comparaison. Il n'y a pas d'indications notamment sur les rémunérations, les conditions de travail, l'absentéisme, les heures supplémentaires ou complémentaires.

Madame Ranc indique que le rapport du Conseil communautaire mentionne des éléments sur les retraites, les rémunérations.

Dans les précédents rapports, ces renseignements y figuraient.

Si on avait ces éléments notamment sur les arrêts de travail, on pourrait avoir des informations sur les explications et y apporter des réponses.

Concernant les associations et la cellule emploi, il n'y a pas de renseignements. Elle demande pourquoi il y a des omissions.

Elle indique que le groupe de l'opposition a souvent sollicité qu'un plan d'actions soit fait. Cela a été fait en 2022.

Elle demande des éléments sur le dispositif fait par le centre de gestion en ce qui concerne les violences faites aux femmes et l'accompagnement prévu pour ces personnes. Elle s'interroge sur les logements d'urgence mis à disposition de ces femmes.

Elle souhaite avoir des données sur les risques psychosociaux et les axes d'accompagnement prévus par la collectivité pour les agents concernés.

Elle demande des informations concernant le projet pour les administrés qui devra être mis en place cette année par Madame Audrey Renaud. Ce projet avait été annoncé dans un précédent rapport.

Madame Gential indique qu'elle est d'accord avec les points évoqués par Madame Ranc. Les renseignements manquants pourront être rajoutés l'année prochaine. Il faudra faire une analyse avec les services pour savoir quels sont les éléments qui doivent figurer dans le rapport et les éléments qui doivent être mentionnés dans le bilan social unique. Dans le rapport de l'Agglomération, certains éléments (absentéisme, accidents du travail, risques psychosociaux...) sont mentionnés dans le bilan social unique.

Madame Gential précise que certaines associations sportives vont procéder à la création d'une section féminine notamment le football.

Madame le Maire indique qu'un logement est en cours de rénovation. Elle annonce que le futur centre de santé portera le nom d'une femme.

Madame Gential indique que les logements proposés seront destinés aux femmes du secteur hors Bourg-lès-Valence. Les personnes de Bourg-lès-Valence pourront occuper des logements de l'agglomération.

Madame Ranc souligne que les éléments cités précédemment sont dans le rapport égalité femmes hommes et dans le bilan social unique à l'Agglomération.

Madame Ranc souligne l'urgence pour les logements pour les femmes victimes de violence et précise que des associations mettent à disposition des logements.

Madame le Maire indique que la ville se préoccupe de la rénovation des logements et qu'elle accueillera des personnes de l'extérieur pour des raisons de sécurité.

Madame Ranc parle du logement en rénovation en indiquant qu'il était déjà en rénovation l'année dernière.

Le conseil municipal approuve le rapport 2023 et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

06. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES POUR 2023
--

Rapporteur <b>M. MOURIER</b>
---------------------------------

Madame le Maire parle de la baisse des dotations de l'état, de la perte cumulée depuis 2014, de 12 millions d'euros et de la taxe d'habitation. Les administrés subissent l'inflation, la hausse des carburants, l'envolée des prix de l'énergie, des biens de première nécessité.

De ce fait, elle indique que les taux d'imposition des taxes foncières n'augmenteront pas cette année.

Elle rappelle que la facture de gaz et d'électricité de la ville a fortement augmenté, elle a été multipliée par trois.

Les bases des taxes foncières vont augmenter de 7 %, ce qui n'est pas une décision de la commune. La priorité de la commune est de préserver le pouvoir d'achat des citoyens. Elle précise que la mairie a une gestion rigoureuse depuis 2014, qu'elle fait des économies.

Des réductions sont faites notamment la baisse du chauffage, la baisse des températures dans les équipements sportifs, l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin. Les agents sont sensibilisés pour l'utilisation raisonnable des fournitures et consommables.

Pour aider les administrés, elle parle de l'existence de la maison du pouvoir d'achat qui a du succès.

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes foncières pour 2023.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

07. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur <b>E. GUILLON</b>
---	---------------------------------

Madame Guillon présente Monsieur Didier Guérin, trésorier de la commune au niveau de la Direction Départementale des Finances Publiques. Le compte de gestion ne sera pas voté car il n'est pas encore clôturé. Elle présente le budget, il ne reprend pas encore les excédents du compte administratif de 2022. Les dépenses concernant l'énergie ne sont pas inscrites en totalité ni la recette concernant le filet de sécurité. Il faut s'assurer que la collectivité en soit bien destinataire.

Elle indique que le budget s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement.

Elle fait une comparaison avec le budget de 2022.

Au niveau de l'investissement, le budget s'équilibre aussi.

Des réajustements seront faits lors du budget supplémentaire, avec la reprise des résultats 2022.

Deux associations ont vu leurs subventions ajustées, la MJC et le Centre Musical.

Madame le Maire présente le plan d'investissements pour 2023 sans faire de nouveaux emprunts. Il est prévu des projets liés à la santé, à la sécurité, au cadre de vie et à l'environnement.

C'est grâce à la recherche de financements auprès des collectivités, de l'Europe, de l'État, de la Région, de la CNR, des mécènes qui ont aidé. Les recettes propres d'investissement et les efforts constants liés à la gestion rigoureuse permettront de réaliser ces projets. La commune est équipée d'une cinquantaine de caméras.

La ville poursuit ses efforts sur la sécurité, notamment avec l'achat d'autres caméras. Il y en aura cinq supplémentaires.

En matière de sécurité routière, il est prévu l'achat d'un logiciel d'intelligence artificielle.

En ce qui concerne la voirie, il y aura la rénovation des quais, après l'achèvement de la passerelle. L'aménagement des voies est prévu autour de l'immeuble axe 7, les rues Tony Garnier et Louis Francon. La végétalisation aura une part importante dans le budget notamment dans les cimetières et les rues. Elle sera adaptée en fonction du changement de climat en créant des îlots de fraîcheur, avenue Marc Urtin et vers le grand pont de la SNCF.

Madame le Maire parle du giratoire nord. Des palmiers seront plantés sur le rond-point.

Des récupérateurs d'eaux pluviales seront achetés. Dans le plan local d'urbanisme, une clause sera prévue pour les constructions d'immeubles, à ce propos.

Elle indique que la commune a mis en place un coefficient biotope dans le plan local d'urbanisme.

Il sera conseillé aux administrés de rénover les façades de leur maison en blanc pour éviter l'accumulation de chaleur.

Monsieur Pagnoux va s'occuper de l'accessibilité, en suivant l'agenda programmé. Il est prévu la mise en accessibilité du stade Girodet et de ses vestiaires. Il y a aussi le projet du centre de santé.

La passerelle apparaît dans ce budget. Les travaux avancent. Un premier tronçon va arriver fin mars 2023, et les trois autres avant l'été. La mise en circulation piétonne est prévue approximativement fin 2023, début 2024.

Madame le Maire précise que des dépenses pour le plan de mobilités douces sont prévues. Plusieurs actions seront mises en place pour faciliter les déplacements.

Dans ce budget, il est prévu la rénovation de l'école du Moulin d'Albon, les études pour la maison des associations dans les anciens locaux EDF de Gay Lussac et des études obligatoires notamment pour la future reconstruction du théâtre le Rhône.

Monsieur Pailhès indique qu'il y a cinq délibérations sur le budget, qu'un débat est nécessaire. Il souligne qu'il aura un temps de parole raisonnable mais le budget est l'acte le plus important de l'année. Il reflète des prévisions. Il commente les chiffres des dépenses et recettes.

Il s'interroge sur la provenance du don de 400 000 euros.

Madame Guillon précise que la délibération a été prise et l'encaissement de cette somme a été fait en 2022, ce n'est pas sur ce budget mais dans le compte administratif de 2022.

Monsieur Pailhès demande si c'est un particulier ou une entreprise qui a fait ce don.

Madame Guillon souligne que le donateur a souhaité rester anonyme.

Monsieur Pailhès notifie que le montant est quand même important et c'est de l'argent public. Il demande s'il y a une contrepartie de la commune en retour.

Madame Guillon indique que le donateur a eu un rescrit fiscal.

Monsieur Pailhès reprend les propos tenus par Madame le Maire quand elle était élue de l'opposition et demandait l'arrêt de la bétonnisation démesurée.

Il indique qu'il y a beaucoup de dépôts de permis de construire.

Il demande si les recettes des 150 logements de l'ancienne carrière Girard sont prévues.

Il souligne avoir lu dans la presse que l'entreprise ayant déposé le permis de construire était en liquidation et demande si c'est maintenu et prévu dans les recettes.

Monsieur Pailhès indique qu'il est important de réaliser ce qui est prévu.

Madame Guillon souligne que dans les engagements de campagne, il n'y a pas le délai de réalisation ni le montant.

Monsieur Pailhès parle de la jonction avec la ville de Valence.

Madame le Maire indique qu'une démonstration avait été faite montrant que ces travaux ne seraient pas sur le territoire de la commune mais sur Valence. De ce fait, la commune n'a pas la capacité juridique et réglementaire pour les effectuer.

Pour les élus de l'opposition, la jonction entre Bourg-lès-Valence et Valence est une priorité.

Monsieur Pailhès parle de la somme de 400 000 euros qui est prévue pour les travaux des quais au vieux bourg.

Monsieur Pailhès parle de la faiblesse des investissements de cette année. Il évoque le tracé de la rue Pompéry et se demande comment va se faire la continuité.

Madame Guillon indique que la descente de la Préfecture fait partie de la commune de Valence.

Madame le Maire indique que le temps de parole de Monsieur Pailhès est dépassé et terminé.

Madame Miramont souligne que le temps de parole peut être de plus de dix minutes.

Madame Guillon précise que les dix minutes correspondent au temps d'échanges, mais que la présentation d'une délibération peut se faire plus longtemps.

Madame le Maire indique que les règles ne sont pas respectées.

Monsieur Tremblay souligne que le débat devrait pouvoir se dérouler.

Madame le Maire indique que toutes les questions doivent être posées en commission.

Madame le Maire arrête le débat. Il faut respecter le règlement du conseil municipal.

Monsieur Pailhès souligne qu'il n'y a pas de débat démocratique et propose de partir.

Les élus de l'opposition quittent la salle et ne prennent pas part au vote du budget.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

08. BUDGET VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP – AGENDA PROGRAMMÉ D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS	Rapporteur <b>E. GUILLON</b>
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Le conseil municipal approuve l'agenda programmé d'accessibilité des bâtiments et autorise le programme et les crédits de paiement AP/CP.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

09. BUDGET VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP – PROJET URBAIN PHASE 1	Rapporteur <b>E. GUILLON</b>
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Le conseil municipal approuve le projet urbain phase 1 et autorise le programme et les crédits de paiement AP/CP.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

10. BUDGET VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP – GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON

Rapporteur  
**E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération et précise qu'il s'agit de mettre à jour ce qui a été consommé en 2022.

Le conseil municipal autorise le programme et les crédits de paiement AP/CP pour le groupe scolaire du Moulin d'Albon.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

11. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENSEIGNE AQUAPLAST À BEAUMONT-LÈS-VALENCE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Rapporteur  
**E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Le conseil municipal approuve la convention de mécénat avec l'enseigne Aquaplast à Beaumont-lès-Valence et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

12. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential parle d'une délibération du 14 décembre 2022 du Conseil communautaire de Valence Romans Agglomération sur une modification de statuts.

Cela porte sur une compétence en matière de France Services. C'est un service de proximité auprès des habitants afin de répondre à des démarches administratives.

Il est nécessaire de rajouter cette compétence à Valence Romans Agglomération.

Il s'agit de passer à une labellisation pleine et entière France Services avec la gestion d'un multi-site France Services au sein des médiathèques communautaires.

La médiathèque de Bourg-lès-Valence est concernée par ce multi-site qui sera labellisé par l'État.

Le conseil municipal approuve les statuts de Valence Romans Agglomération.

**Adopté à l'unanimité :**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

13. RECONDUCTION DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)- 2023-2026	Rapporteur <b>G. AUDIBERT</b>
---	----------------------------------

Madame Geneviève Audibert présente la délibération.

Le deuxième projet éducatif du territoire est arrivé à terme en septembre 2021.  
Ce projet a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 avec un avenant.  
Après des échanges avec les écoles, la Ville de Bourg-lès-Valence souhaite reconduire le projet.

Le conseil municipal reconduit et approuve le projet éducatif de territoire pour 2023-2026.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

14. OPÉRATION AYANT POUR OBJET LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT F APPROBATION DU DOSSIER PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE CONJOINTE À LA PRÉFECTURE DE LA DRÔME	Rapporteur <b>D. GENTIAL</b>
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Elle indique que c'est une opération importante pour le centre ville.

Il s'agit d'une procédure d'expropriation en vue de réaliser l'Îlot F.

Dans le cadre du plan local d'urbanisme, une orientation d'aménagement et de programme a prévu des aménagements sur des parcelles nommées Îlot F.

L'objectif est la création d'environ 80 logements, un rez-de-chaussée avec des activités et un square en coeur d'Îlot F.

En 2021, une étude de stabilité urbaine a été réalisée.

La Ville de Bourg-lès-Valence dispose d'une partie du foncier mais pas de la totalité.

C'est la raison pour laquelle plusieurs conventions avec ÉPORA ont été passées en conseil municipal afin de pouvoir gérer ce projet et disposer du foncier.

Le projet de requalification de l'Îlot F doit être reconnu d'utilité publique.

ÉPORA a négocié à l'amiable pour l'acquisition du tènement manquant, mais cela n'a pas abouti.

Il est proposé une procédure d'expropriation afin qu'ÉPORA devienne acquéreur de l'ensemble du tènement. Pour ÉPORA, il est nécessaire de solliciter les services de l'État pour ouvrir une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires.

Les dossiers pourront être déposés auprès des services de l'État.

C'est une procédure longue et complexe.

Le conseil municipal autorise ÉPORA à réaliser ces acquisitions, à solliciter la Préfecture pour l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à effectuer toutes les démarches pour ce projet.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

**DÉCISIONS DU MAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FÉVRIER 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Madame le Maire présente les décisions.

Le conseil municipal prendra acte des décisions suivantes :

<b>Numéro de la Décision</b>	<b>Objet de la Décision</b>	<b>Rapporteur</b>
2022-220-DC-SCP	Aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent : attribution des lots n° 2, 4, 6, 9, 10, 11, 12	Eliane Guillon
2022-233-DC-SCP	Émission, livraison et gestion de titres restaurant sur support papier et/ou dématérialisé	Eliane Guillon
2022-238-DC-SCP	Renouvellement partiel du parc auto, déclaration sans suite des lots n° 1, 2a, 2b, 2c ; attribution du lot n° 3	Eliane Guillon
2022-239-DC-DAF	Demande de subvention – semi-marathon 2023	Eliane Guillon
2022-240-DC-SCP	Aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent : attribution des lots n° 1 et 3	Eliane Guillon
2022-241-DC-SCP	Remplacement de la main courante et mise en place de clôtures et filets pare-ballon au terrain de football du parc Girodet, déclaration sans suite de la procédure	Eliane Guillon
2022-242-DC-SCP	Aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent : attribution du lot n° 8	Eliane Guillon
2022-243-DC-SCP	Fourniture et pose d'un bloc sanitaire PMR au parc Girodet	Eliane Guillon
2022-244-DC-SCP	Aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent : attribution du lot n° 5	Eliane Guillon
2022-245-DC-DAF	Demande de subvention – École du Moulin d'Albon	Eliane Guillon
2022-248-DC-DAF	Tarifs occupation du domaine public	Eliane Guillon
2023-006-DC-CSP	Recette vente mobilier déclassé sur AGORASTORE	Eliane Guillon

Le conseil municipal prend acte des décisions.

**Adopté à l'unanimité**

**Résultat du vote : Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

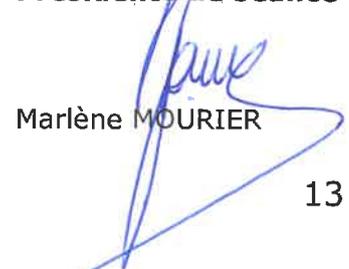
Madame le Maire clôt la séance à 20h15.

**Secrétaire de séance**



Aurélien ESPRIT

**Présidente de séance**



Marlène MOURIER